

Postulat Jean-François Chapuisat et consorts – Nos terrains de sport ne sont pas des décharges à ciel ouvert !

Texte déposé

Nous sommes tous attachés à la santé de nos enfants et de nos petits-enfants.

Nous nous fions aux directives européennes fixant les limites de toxicité des jouets pour enfants. La limite maximale de substances nocives dans les plastiques est fixée à 0.5 mg/kg. Or, il existe un jeu extrêmement populaire qui contient non pas 2 x plus, ni 20 x plus, ni même 200 x plus, mais bien 2000 x plus de substances toxiques, pourtant déclarées cancérigènes ! Ce jeu, que de nombreux jeunes de notre canton pratiquent, porte le nom de football.

Sur chaque terrain synthétique sont déversés 23'000 pneus réduits en microbilles et en poussière. Or, ces particules sont chargées de nombreux produits : de l'arsenic, du plomb, du chrome, des hydrocarbures, etc. Jusqu'à 190 substances toxiques ou cancérigènes sont retrouvées dans ces petits granulés qui s'introduisent dans le sang via la peau, la bouche, les poumons, les muqueuses, etc.

Une exposition soutenue à ces hydrocarbures aromatiques polycycliques entraînerait de probables mutations génétiques au sein du système lymphatique. Des statistiques ont été réalisées, portant sur 237 cas de cancer chez de jeunes joueurs et joueuses ayant évolué sur des terrains synthétiques, dont deux tiers de gardiens, les plus exposés à ces particules. Suffisamment alarmant pour que New York et une centaine de villes américaines renoncent à ces granulés.

Lymphomes et leucémies sont en très forte augmentation chez les adolescents, du jamais vu auparavant. Il est probable que ceux-ci apparaissent en raison de la présence de ces modificateurs endocriniens contenus dans les produits dérivés du pétrole.

D'autre part, et d'un point de vue environnemental, c'est n'est pas moins de 210 tonnes de pneus qui sont déversés sous forme de microbilles par terrain de football. Il va sans dire qu'une partie non négligeable d'entre-elles vont se retrouver dans notre environnement.

Ce postulat demande, dès lors, d'étudier l'opportunité de prendre des mesures concrètes par rapport à l'utilisation de pneus recyclés dans les terrains de sport en général et de football en particulier.

De plus, nous demandons au Conseil d'Etat de renseigner le Grand Conseil sur le nombre de terrains de football concernés par cette problématique dans le canton et sur sa position par rapport à l'utilisation de ces microbilles.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Jean-François Chapuisat
et 44 cosignataires*

Développement

M. Jean-François Chapuisat (V'L) : — Quelle différence y a-t-il entre ceci et cela ? (*Le député montre deux objets qu'il tient dans les mains. N.d.l.r.*) Ceci est un jouet pour enfant et cela est un bocal rempli de microbilles de pneus, soit des pneus concassés. On trouve le premier dans la chambre d'un enfant et on trouve le second sur un terrain de football synthétique, c'est-à-dire sur la plupart des terrains. Des polymères verts imitent les brins d'herbe et on remplit les interstices avec cette matière, de façon à assurer la stabilité du terrain et sa souplesse. Quel est le point commun entre ces deux objets ? Tous deux sont fabriqués à base de pétrole et contiennent donc des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Certaines de ces molécules sont toxiques et cancérigènes, et c'est la raison pour laquelle il existe une norme. Pour les jouets, la norme est formulée dans l'Ordonnance du Département de l'intérieur sur la sécurité des jouets ; elle est de 0,5 milligrammes par kilo. La norme pour les

granulés est la norme des pneus, soit 1 gramme par kilo ! Le facteur de différence est de 2000 ! Pour quelle raison une norme aussi stricte vaut-elle pour les jouets ? C'est du fait qu'un enfant peut le toucher — l'objet peut donc entrer en contact avec la peau — voire le mettre à la bouche. Dans le cas des billes, on marche dessus, ou plutôt on court dessus. Et lorsque l'on court, on respire fort et comme les particules se répandent aussi dans l'atmosphère, on les respire. Il est à noter que, dans les pneus, il n'y a pas seulement des HAP, mais de l'arsenic, du plomb et bien d'autres substances — au total, plus de 190 substances toxiques.

Mon but n'est pas d'être alarmiste. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) ne voit aucun problème à ce que nous puissions utiliser ces granulés. Il est toutefois intéressant de relever qu'un entraîneur, à la fin d'un match ou d'un entraînement, donne des directives aux enfants, dont notamment :

1. bien se laver les mains avant de manger un sandwich ;
2. se secouer de façon à n'emporter avec soi, à la maison, qu'un minimum de microbilles ;
3. surtout, en cas de blessure, bien nettoyer la blessure à l'eau et enlever toutes les microbilles qui pourraient s'y loger.

Dès lors, ne devrait-on pas appliquer un principe de précaution par rapport à l'utilisation de ce matériau ?

L'autre problème est environnemental, car ce ne sont pas quelques kilos de ce matériau qui sont utilisés, mais pas moins de 120 tonnes — soit l'équivalent de 20'000 pneus — par terrain de football ! Or, je n'ai pas eu besoin de me déplacer la nuit pour creuser un trou en secret afin de récolter ces microbilles : il suffit de racler avec la main pour remplir le bocal. Autrement dit, les microbilles se dispersent dans notre environnement, soit du fait des joueurs qui les emmènent, soit du fait d'un bel orage ou d'un bon coup de vent. Etrange façon de recycler nos pneus : autant les jeter directement au lac !

Les municipalités concernées le savent bien, car de temps à autres, il est nécessaire de commander à nouveau un camion de ce matériau pour compléter et recharger les terrains.

Un postulat a été déposé auprès de la commune de Lutry où il a été accepté par le Conseil communal. Il demande à la municipalité d'étudier la possibilité d'un moratoire par rapport à ce type de matériel. Ce même postulat sera encore déposé demain auprès de la commune de Pully.

Pour conclure, ce postulat demande au Conseil d'Etat d'étudier l'opportunité de prendre des mesures par rapport à ce type de produit et au nombre de terrains de football concernés dans notre canton. Je fais circuler le bocal parmi vous.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.